

COMMUNE DE VOID-VACON

**L'an deux mil seize, le deux novembre à 20h30**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel

**Absent avec pouvoir :** Madame PINTAURI Angélique donne pouvoir à Madame BERTIN Sabine

**Absent sans pouvoir:** Madame DE PRA Catherine

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GAUCHER Alain a été élu **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 03/11/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 04/11/2016
--

**Date de convocation :** 26 octobre 2016

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2016
- Signature de la convention avec les Sablières de la Meurthe pour l'exploitation de la carrière de VOID-VACON
- Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte fin d'année scolaire 2016/2017
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau
- Destination des coupes de bois 2017
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2016**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 16-51 : Signature de la convention avec les Sablières de la Meurthe pour l'exploitation de la carrière de VOID-VACON**

Madame le Maire rappelle qu'actuellement, la commune de Void-Vacon (le propriétaire) et la société Les Sablières de la Meurthe (l'exploitant) sont liés par trois conventions distinctes :

- une convention de location de terrain en date du 22/03/1999
- une convention de fortage en date du 21/07/2003
- une convention de remblaiement en date du 16/10/2008

La convention de fortage se termine en 2020, mais l'Exploitant envisage de demander un renouvellement de son Arrêté Préfectoral d'exploitation pour 15 années supplémentaires.

Pour des raisons de simplification, cette nouvelle convention regroupe les trois anciennes conventions.

Madame le Maire présente le projet de convention et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci. Ce projet de convention sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés le Maire à signer cette convention ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

**Délibération n° 16-52 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte fin d'année scolaire 2016-2017**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON permettant de financer le projet de classe découverte au LAC DU DER du 29 mai au 2 juin 2017. Elle rappelle que l'année dernière, la collectivité a déjà participé au financement d'une classe découverte à EUVILLE et durant le débat, il en est ressorti qu'une réflexion devait être engagée pour savoir si les classes découvertes doivent être pérennisées et de savoir de quelle façon la collectivité doit participer à l'avenir pour ces projets. Or, avec l'instauration de la nouvelle communauté de communes, la compétence scolaire devrait être transférée à cet EPCI dans les années à venir.

Elle présente le projet de la classe découverte de fin d'année scolaire 2016-2017 et notamment le budget prévisionnel et il en ressort qu'il y a un besoin de financement de la part de la commune de 2 700 euros.

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 16-52 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte fin d'année scolaire 2016-2017 (suite)**

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant à l'école élémentaire du petit ruisseau une subvention de 2 700 euros, correspondant à 100 euros par élève.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'allouer à l'école élémentaire du petit ruisseau la somme de 2 700 euros afin de participer au financement de la classe découverte de la fin d'année scolaire 2016-2017 au Lac du Der.

**Délibération n° 16-53 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire le point sur les emplois permanents de la commune chaque année. Celui-ci sera transmis pour information au Comité Technique. Le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> novembre 2016 se résume comme suit :

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administratif	Secrétaire général	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteurs	NON	1	0	TC	15
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et des élections	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints administratifs	NON	1	0	TC	
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et des assurances	Adjoint Administratif Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints administratifs	NON	1	0	TNC : 17,5/35	
	Agent chargé de la comptabilité	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints administratifs	NON	1	0	TNC 17,5/35	

## COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Technique	Responsable des services techniques	Adjoint Technique Territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjointes techniques	NON	1	0	TC	15
	Agent polyvalent en charge de la salle J.L GILBERT	Adjoint Technique Territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjointes techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjointes techniques	NON	3	0	3 : TC	10
	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjointes techniques	NON	4	0	1 : 32,08 H 1 : 19,5 H 1 : 14 H 1 : 7,84 H	
Ecoles maternelles	ATSEM	Agent Spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	
	ATSEM	Agent Spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'adopter le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> novembre 2016 ainsi proposé.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-54 : Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2017**

Madame le Maire rappelle que dans un souci de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée, la commune de VOID-VACON a décidé d'abandonner sa ressource et d'acheter l'eau nécessaire à la consommation des abonnés du service, au SIVOM de la SOURCE GODION.

La commune de VOID-VACON prend à sa charge la facture d'achat d'eau correspondante, y compris la redevance de Bassin prélèvement. Elle se doit donc de répercuter cette dernière sur la facture des abonnés sur une ligne spécifique.

Elle propose que le montant de cette redevance soit fixé pour l'année 2017 à 0,090 EUR HT/m<sup>3</sup> et s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette redevance viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de fixer le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2017 à 0,090 EUR HT/m<sup>3</sup>. Celle-ci s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-55 : Destination des coupes de bois 2017**

Madame Virginie BOKSEBELD, adjointe en charge de la forêt, propose les destinations des coupes de bois 2017 selon les conditions suivantes:

**A) Inscription à l'assiette des coupes non réglées (non prévues dans un aménagement en vigueur)**

L'inscription à l'assiette 2017 des coupes non réglées suivantes : 33

**B) Destination des coupes :**

1) Vente sur pied

La vente des coupes suivantes : 1 – 11 – 12 – 19 partie – 30 – 32 – 33 – 52 – 53 – 57 – 58 – 68 – 76a – 84 – 85 – 87 – 91 – 92 – 95

Délibération n° 16-55 : Destination des coupes de bois 2017 (suite)

2) Vente en bois façonnés (exploitation en régie) des arbres de la futaie et délivrance des autres bois

Pour les coupes suivantes : 1 – 11 – 12 – 30 – 32 – 33 – 84 – 85

a/ L'exploitation en régie des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 cm pour les grands érables, frênes, alisiers, merisiers

Et

b/ La délivrance à la commune des houppiers ainsi que des chablis sur l'ensemble de la forêt.

L'exploitation sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants):

- Monsieur HOSNELD Mickaël
- Monsieur CHALON Bernard
- Monsieur CHALON Sébastien

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- . le mode de partage par feu
- . le délai d'exploitation (abattage et débardage) au 15/10/2019

3) Délivrance seule des bois d'une parcelle

Pour les coupes suivantes : 19 (partie plantations)

La délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage selon l'option offerte ci-dessous :

L'exploitation sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants):

- Monsieur HOSNELD Mickaël
- Monsieur CHALON Bernard
- Monsieur CHALON Sébastien

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- . le mode de partage par feu
- . le délai d'exploitation (abattage et débardage) au 15/10/2018

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie BOKSEBELD et après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de la destination des coupes de bois 2017 selon les conditions exposées.

**Objet : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture: Achat de jeux pédagogiques pour l'école maternelle à la société BOURRELIER EDUCATION pour un montant de 319,00 € TTC et à la société CLAEYS-JEUX pour un montant de 215,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de fournitures scolaires pour l'école maternelle à la société WMD DIFFUSION pour un montant de 336,00 € TTC, à la société JOCATOP pour un montant de 198,00 € TTC et à la société NLU pour un montant de 248,36 € TTC

► Marché de travaux: signature de l'avenant n°1 avec le titulaire du lot n°4 « Peinture» (SARL MENOUX) concernant la restauration de l'Eglise Notre-Dame de 657,82 € HT représentant une plus-value de 2,39 % (Rénovation des cadrans de la façade de l'Eglise)

► Marché de fourniture: Achat de fournitures administratives pour la mairie à la société BRUNEAU pour un montant global de 674,44 € TTC, à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 189,17 € TTC et à la société PRINTS FLANETH pour un montant de 499,01 € TTC

► Marché de travaux: Intervention sur la porte d'entrée de la crèche confiée à la SARL HOUSSARD pour un montant de 212,95 € TTC

► Marché de travaux: signature de l'avenant n°1 avec le titulaire du marché du programme des travaux de voirie 2016 (SARL COLAS EST) de 4 484,00 € HT représentant une plus-value de 6,46 %

► Marché de service: Vérification de la présence de monoxyde de carbone dans 3 bâtiments (les 2 écoles et structure plurifonctionnelle) confié à la SARL DEKRA pour un montant de 1 080,00 € TTC

► Marché de fourniture: Fabrication et pose d'un volet pour la supérette en remplacement de celui-en place pour un montant de 594,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achat d'une échelle coulisse à la société LOOTEN pour un montant de 225,00 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture et pose d'une serrure 3 points pour le local du Hand confié à la société HOUSSARD pour un montant de 265,97 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture d'outils pour le service technique et de toile de paillage confié à la société GUILLEBERT pour un montant global de 893,28 € TTC

► Acceptation du remboursement de 893,00 € concernant le sinistre du 25 juin 2016 (dégradation de l'armoire d'éclairage du city stade), franchise de 745,00 € déduite.

**Objet : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► Marché de travaux: Réfection du mur rue des Iris attribué à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 19 700,00 € HT

Le conseil municipal **prend acte** de ces décisions.

**Questions diverses**

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55**



**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2016**

**Délibération n° 16-51 :** Signature de la convention avec les Sablières de la Meurthe pour l'exploitation de la carrière de VOID-VACON

**Délibération n° 16-52 :** Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte fin d'année scolaire 2016-2017

**Délibération n° 16-53 :** Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

**Délibération n° 16-54 :** Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2017

**Délibération n° 16-55 :** Destination des coupes de bois 2017

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	<b>Absente</b>
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Procuration à Sabine BERTIN</b>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	